



UUDP - Viroflay

Viroflay, le 11 mars 2014

Objet : Réponse au questionnaire adressé aux candidats

Cher Monsieur Bassez,

Vous trouverez ci-dessous les réponses au questionnaire que vous m'avez remis le 18 février dernier. Je vous en souhaite bonne réception et bonne lecture. Je demeure à votre disposition pour compléter nos réponses et chercher ensemble les bonnes solutions aux problèmes que peuvent rencontrer les Viroflaysiens.

### **1) Généralités :**

- Remettez-vous en place des commissions extra-municipales pour préparer toutes les grandes décisions à prendre en ce qui concerne le cadre de vie et l'environnement des viroflaysiens ?

**Réponse UPV :** Nous envisageons effectivement de remettre en service des instances de dialogue et de préparation de certaines décisions. S'appelleront-elles commissions extramunicipales ou d'un autre terme ? Peu importe. Ce qui compte avant tout c'est d'avoir la possibilité d'entendre les personnes qui peuvent porter un regard attentif sur tel ou tel projet d'urbanisation ou d'aménagement.

Ces rencontres existent déjà de façon plus ou moins informelle : réunions de riverains, enquêtes publiques pour des procédures règlementaires, groupes de travail...

Nous organisons régulièrement des réunions intitulées « commissions plénières » où nous convions l'ensemble des élus municipaux, opposition comprise, à échanger sur les grands projets de la ville. Tel a été le cas, par exemple, pour l'aménagement du centre ville qui avait ensuite recueilli l'accord unanime des élus, tant sur son contenu que sur son coût.

Nous rappelons par ailleurs à vos adhérents que nous avons pris l'habitude de recevoir le Président de l'UUDP accompagné de membres de son bureau pratiquement deux fois par an sur un ordre du jour établi par l'UUDP elle-même. Ces rencontres ont permis d'échanger sur les projets de Viroflay, de prendre en compte certaines de vos propositions et de les mettre en œuvre lorsqu'elles nous paraissaient répondre à l'intérêt général.

Enfin, chaque fois que possible, j'assiste personnellement à votre assemblée générale ou délègue un de mes adjoints quand je ne suis pas disponible.

- L'Echo de Viroflay étant le journal municipal, donc de tous pour tous, ouvrirez-vous une rubrique « la vie des Associations » dans laquelle les idées présentées puissent être différentes de la « doctrine » de la majorité municipale, à condition de rester courtoises et sans attaques de personnes ?

**Réponse UPV :** L'Echo de Viroflay est une publication dont le responsable juridique est le Directeur de la publication, en l'occurrence le Maire. Hormis les tribunes des groupes composant le conseil municipal qui sont de portée politique, les autres pages ne font que retranscrire la vie de la ville à travers ses manifestations et ses projets. Les associations y ont un espace qui leur permet de lancer des appels à de nouveaux adhérents ou d'annoncer des événements à venir. Je ne suis pas favorable à la transformation de ces pages en espace de libre opinion pour deux raisons :

- Il est nécessaire que le directeur de la publication « maîtrise » le contenu de son magazine car il en est le premier responsable juridique.
- Les technologies actuelles permettent à tout un chacun de développer, à moindre coût, des supports de communication personnalisés : réseaux sociaux, blogs... Beaucoup d'associations y ont déjà recours et peuvent y faire figurer ce qu'elles souhaitent, sous leur propre responsabilité. Rien n'interdit que les articles des pages « associations » de l'Echo de Viroflay fassent apparaître l'adresse de ces blogs, ce qui est déjà le cas pour bon nombre d'associations viroflaysiennes... Nous

pouvons également envisager de faire un lien du site de la ville vers celui des associations recensées sur Viroflay.

## **2)Urbanisme :**

**I)-** Suite à l’approbation du PLU de Viroflay et sans remettre en cause le pouvoir de décision de la majorité municipale, préparerez-vous avec les commissions extra-municipales et/ou avec les Associations de protection de l’environnement :

a) la définition des projets d’urbanisation des secteurs de Viroflay qui vont être modifiés dans les 10 prochaines années ?

Avez-vous des secteurs de la ville que vous jugez prioritaires ? Si oui, lesquels ?

Quels projets envisagez-vous dans la zone autour de la place de la Fête et sur le Domaine de Bon-Repos ?

**Réponse UPV :** Le PLU a été adopté définitivement en avril 2013 puis approuvé par l’Etat. Ce document qui régit les autorisations du sol pour l’ensemble de la ville a été élaboré pendant quatre années au cours desquelles des groupes de travail, composés de Viroflaysiens et d’élus, ont été constitués sur les différents thèmes retenus pour sa conception. Ces groupes ont émis quelques suggestions (telles que les règles pour les divisions de parcelles) qui ont pu être intégrées dans le document définitif avec toutes les autres évolutions que les élus et les services de Viroflay avaient identifiées.

Pour être parfaitement clair, je rappelle que **le PLU devait se mettre en conformité avec un certain nombre de prescriptions émises par les instances supra-communales**, à commencer par l’Etat (dans le cadre législatif de la loi SRU, de la territorialisation des objectifs de construction liés au projet du Grand Paris ou de la gestion de la frange entre la ville et le domaine forestier). La Région elle-même a émis des recommandations via le SDRIF (Schéma directeur de la région ile de France), notamment sur les questions d’équilibre emploi-logements ou d’objectifs de densité autour des moyens de transport. Si cette conformité n’avait pas été donnée par ces « personnalités publiques associées », et principalement par l’Etat, il nous aurait fallu revoir en totalité notre copie pour nous adapter à leurs exigences.

Je pense donc très sincèrement que **nous sommes parvenus à élaborer un PLU dans un juste équilibre** entre une trop grande densification qui déséquilibrerait notre ville (ce que les viroflaysiens et nous-mêmes ne voulons pas) et un effort insuffisant aux yeux de l’Etat.

Nous avons évalué à 1300 le nombre de logements potentiels qui pourraient voir le jour si toutes les facultés de construction comprises dans le PLU étaient exploitées. Certains, dont l'Etat, auraient souhaité que ces 1300 logements soient, non pas un potentiel, mais un objectif minimum ! Ce n'est pas ma façon de voir les choses car Viroflay ne serait pas en mesure d'absorber un tel objectif.

Je soutiens que **la ville devra s'investir uniquement dans certaines opérations, localisées dans les OAP – Opérations d'Aménagement et de Programmation- et représentant moins de 400 logements sur trois secteurs différents de Viroflay. Les autres opérations potentielles ne verront le jour que par l'initiative privée** selon les opportunités qui se présenteront. Compte tenu de la structure du foncier de Viroflay, ces initiatives privées prendront du temps à se mettre en œuvre car elles nécessiteront des remboursements successifs pour parvenir à des parcelles globales réellement exploitables. Il est d'ailleurs même possible qu'elles ne voient jamais le jour, à l'instar du potentiel de constructibilité qui existait déjà dans le POS de 1999 et qui n'a jamais été exploité dans certains quartiers. Les 3 OAP ont été clairement identifiées dans tous les documents mis à disposition des Viroflaysiens, notamment dans la brochure spécialement éditée pour l'occasion.

**Dans ce cadre, et selon le type de procédure retenue dans les mois ou les années à venir, les opérations d'initiative publique feront l'objet d'une communication spécifique et d'une concertation avec les différents acteurs, à commencer par les riverains et les associations directement concernées.** Ces opérations se feront dans le contexte du PLU qui fixe ce qui est règlementaire et ce qui ne l'est pas (alignement, emprise au sol, gabarit des constructions, nombre de places de parking, règles de prospect et de construction par rapport aux limites séparatives...).

Dans le secteur autour de la place de la Fête et de Bon Repos, les projets sont d'ores et déjà connus : un EHPAD de 84 lits et 10 places d'accueil de jour, accompagné de logements privés et sociaux, dont certains seront spécifiquement à destination de personnes âgées. Par ailleurs, nous souhaitons qu'un équipement public de type « salle des fêtes » puisse voir le jour sur le haut du terrain de Bon Repos. Cet équipement remplacera la salle Dunoyer de Segonzac, vieillissante, dont la capacité n'est plus réellement adaptée aux besoins des Viroflaysiens et des associations et dont la mise aux normes pose des questions non encore résolues. Il est évident que la majeure partie du parc de Bon Repos sera conservée, voire aménagée, pour continuer à rassembler les Viroflaysiens autour de moments festifs (fête de

la musique, fête de la famille, Jumelage, concerts en plein air...). Il continuera à accueillir les Viroflaysiens qui louent le pavillon d'Elvire pour leurs fêtes familiales.

Par contre, le bâtiment proprement dit de « Bon repos » est dans un état qui ne permet pas d'envisager de le conserver. Gérard Martin, mon prédécesseur, a essayé pendant des années de lui trouver une destination et des financements pour le restaurer. En vain. A la demande d'une association viroflaysienne, l'Architecte des Bâtiments de France est venu se rendre compte, par lui-même, en 2013, de sa situation. Après moins de 5 minutes à l'intérieur du bâtiment, il en est ressorti en considérant qu'il n'était définitivement pas exploitable. Cette question semble faire l'unanimité au sein du conseil et je crois me souvenir que vous l'avez-vous-même reconnu lors de nos discussions.

b) l'examen des demandes de permis de construire « significatifs » (pavillons ou immeubles de plus de 200m<sup>2</sup> de SDP) avant que la décision d'accord soit donnée au pétitionnaire ?

**Réponse UPV :** La loi stipule que les permis de construire font l'objet d'une instruction qui peut prendre plusieurs mois et requérir l'avis de plusieurs institutions (pompiers, communauté d'agglomération, syndicat d'assainissement, Architecte des Bâtiments de France...). Dans ce cadre, la communication à des tiers, de tout projet de construction avant la signature de l'autorisation de construire pourrait être déférée en justice par le propriétaire ou le promoteur concerné.

C'est l'application du principe du droit de propriété rappelé dans l'article 544 du Code civil qui précise :

*« La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois et par les règlements. »*

Vous savez que je suis très attaché à la reconnaissance stricte du droit de propriété et je pense que vos adhérents le sont également. Néanmoins, chaque fois que cela semble possible, je demande aux promoteurs de bien vouloir présenter leur projet aux riverains directs afin d'engager le dialogue et d'éviter ainsi des recours toujours préjudiciables aux propriétaires, voire aux riverains.

Parallèlement, lorsque des logements sociaux sont prévus dans les nouvelles constructions, j'organise **systematiquement** une réunion de quartier pour que le bailleur social présente son projet avant la signature du permis de construire. Dans ces cas, et pour eux seuls, je peux avoir cette exigence étant donné que la ville contribue au financement des logements sociaux. Les dernières présentations publiques ont concerné : les logements au bas de la rue

Corby, le projet à l'angle des rues Robert Hardouin et de la Côte, les logements derrière la bibliothèque... Je m'engage, pour la prochaine mandature, à inviter systématiquement le Président de l'UUDP à de telles réunions.

c) l'examen des demandes de divisions ou regroupements de propriétés ?

**Réponse UPV :** Cette question se recoupe avec la précédente et doit s'analyser dans le respect des textes en vigueur. Cependant, je vous rappelle que nous avons intégré dans le PLU – et à votre demande- certaines règles qui permettent de mieux contrôler ce type d'opération qui donnaient parfois lieu à des abus contre lesquels nous ne pouvions rien du temps du POS.

**II)-** Le PLU de Viroflay approuvé en 2013 permettra la création d'environ 1300 logements, ou même plus, ce qui amènera plus de 3000 nouveaux habitants. Quelles sont les actions que vous prendrez pour :

- a) accueillir les nouveaux habitants dans les activités de loisir, les services sociaux et administratifs de la ville ?
- b) accueillir dans de bonnes conditions les nouveaux élèves en maternelle, en primaire et au collège ?
- c) accueillir la petite enfance dans des structures adaptées ? lesquelles ?

**Réponse UPV :** La réponse faite en introduction du point précédent vous a apporté des éléments de compréhension de ce potentiel de 1300 logements. Je réaffirme qu'il s'agit d'un potentiel et non d'un objectif. Contrairement à d'autres villes, nous n'avons pas défini un objectif de population à atteindre dans 10 ans.

Vous semblez vouloir dire que la construction de nouveaux logements entrainera inmanquablement l'arrivée de nouveaux habitants qui auront besoin de services adaptés à leur situation. C'est en partie vrai, mais cette affirmation mérite un petit retour sur l'histoire de Viroflay depuis son urbanisation intensive des années 1955-1968.

En effet, en 1968, Viroflay comptait une population plus importante qu'aujourd'hui (16 500 hab en 1968 contre 16 000 en 2013). Or durant ces 50 dernières années, le parc de logement a très fortement augmenté (+27%) par de nouvelles constructions réparties dans toute la ville sans pour autant augmenter la population. Ce phénomène est lié à l'évolution de notre société qui, du fait de la déstructuration des familles traditionnelles, aboutit actuellement à loger moins d'habitant dans chaque logement qu'il n'y en avait en 1968 (2.3 en 2013 contre 3 en 1968).

Les exemples d'immeubles récemment construits montrent par ailleurs que le nombre d'enfants générés par ces nouveaux logements influe peu sur les effectifs scolaires.

Cependant, nous sommes attentifs à la façon dont la démographie de Viroflay évolue et le diagnostic réalisé durant l'élaboration du PLU a démontré que la plupart des équipements de la ville avait la capacité d'absorber de nouveaux utilisateurs ou qu'il existait encore des marges de manœuvre. Les écoles bénéficient de classes en surnombre, le collège vient d'être restructuré et dispose encore de foncier disponible, les équipements sportifs sont progressivement rénovés, voire agrandis pour accueillir de nouvelles pratiques, de nouvelles places de crèches sont ouvertes régulièrement, l'hôtel de ville est suffisamment dimensionné pour y loger les services administratifs et faire face à ses obligations d'accueil...

Malgré ces éléments rassurants, et à titre conservatoire, nous avons tout de même pris soin de matérialiser un emplacement réservé dans notre PLU au cas où un besoin d'équipement public se ferait sentir. Il s'agit d'un terrain de 3000 m<sup>2</sup> situé à Rive Droite.

*d) permettre de garer dans nos rues et dans les parkings publics ou privés les véhicules supplémentaires amenés par les nouveaux habitants ? Ils représentent au moins une voiture par logement, donc l'équivalent d'au moins 6,5 kilomètres de longueur de stationnement !!!*

**Réponse UPV :** Le PLU prévoit dans chaque construction nouvelle un quota de places de parkings à créer qui dépend du nombre de logements et de la distance par rapport aux moyens de transport en commun (gares SNCF). Ainsi, la majeure partie de la ville bénéficie d'une norme établie à 1 place de parking par logement créé, norme qui peut descendre à 0.5 places de stationnement dans un rayon de 150 m autour des gares et qui peut monter à 1.5 au delà de 500m autour des gares. Ces dispositions sont de plus en plus souvent retenues dans les PLU établis ces dernières années par les villes franciliennes.

### **III)-** Créez-vous de nouveaux espaces verts ?

Si oui, dans quels secteurs ?

**Réponse UPV :** la création de nouveaux espaces verts au sein de la ville est menacée par les dispositions législatives qui obligent désormais Viroflay à construire des quantités très importantes de logements sociaux. En effet, la loi SRU de l'an 2000 nous obligeait jusqu'à présent à construire 40 logements sociaux par an. Depuis plusieurs années, nous parvenons à remplir ces objectifs, même si cela est souvent très compliqué... La nouvelle loi Duflo de 2013 a augmenté considérablement notre obligation en la fixant à 90 logements sociaux par

an ! Cela signifie que le gouvernement actuel souhaite ouvertement que la ville de Viroflay sacrifie tous ses terrains encore libres au profit de constructions, principalement à vocation sociale.

Je m'engage néanmoins à « sanctuariser » les squares déjà existants (ce qui a été le cas de celui au bas de la rue du Maréchal Foch) et éventuellement à améliorer leur conception pour qu'ils soient encore plus agréables à fréquenter. Dans ce sens, nous étudions actuellement la possibilité d'améliorer fortement le square Verdun en lien avec la réfection de la place de Verdun programmée dans les deux années à venir.

Par ailleurs, certaines dispositions du PLU permettent de préserver, autant que faire se peut, les îlots verts privés (jardins) au sein des quartiers.

J'ajouterai que, outre les espaces verts publics, les jardins privés et les alignements d'arbres que la ville entretient ou renouvelle, Viroflay est aussi composée de forêts qui couvrent 43% de sa superficie. Ces massifs forestiers qui ont fait l'objet d'un classement, sont parcourus chaque week-end par de nombreux Viroflaysiens qui peuvent s'y aérer, s'y promener, y faire du sport et même parfois du ski...

#### **IV)- Ajouterez-vous de nouvelles sentes piétonnes ?**

Si oui, à quels endroits ?

**Réponse UPV :** les sentes piétonnes sont une des caractéristiques de Viroflay et, à ce titre, elles ont fait l'objet d'une inscription dans le PLU. Plusieurs ont été refaites au cours de ce mandat (sente de la procession, sente du haras, sente de la gare) et une a été créée : l'allée des Maraichers.

Ces sentes permettent de sécuriser les cheminements au sein de Viroflay en dehors des axes routiers les plus fréquentés. Nous avons l'intention de poursuivre l'entretien et la rénovation de ces sentes, notamment en améliorant leur éclairage.

Par ailleurs, le Clos Saint Vigor ayant décidé de clôturer totalement sa copropriété, la desserte du quartier Corby s'en est trouvée perturbée, obligeant tous ses habitants à effectuer un détour pour rejoindre la gare Rive Gauche et le village. Nous avons étudié la possibilité de créer une sente le long de la voie de chemin de fer entre la rue Mermoz et la rue Corby. J'ai déjà organisé plusieurs réunions avec le conseil syndical du Clos St Vigor ainsi qu'avec les copropriétaires pour leur présenter ce projet. Celui-ci sera présenté officiellement, dans les mois à venir, au vote de l'assemblée générale des copropriétaires. Je souhaite très sincèrement que cette sente soit acceptée car, d'une part, elle sera très

agréable à emprunter, sans rogner sur les espaces verts du Clos, et d'autre part, elle raccourcira le trajet quotidien de nombreux viroflaysiens ou Versaillais.

**V)-** Incitez-vous les viroflaysiens à pratiquer l'éco-construction ou l'éco-rénovation ?

Si oui, comment ?

*Par exemple, par une aide aux habitants qui souhaitent s'équiper de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, de chauffage au bois, d'isolation renforcée, de récupération d'eau de pluie, etc...*

**Réponse UPV :** De nombreuses personnes se plaignent déjà de la superposition des compétences entre les collectivités locales (le fameux « mille-feuilles ») et des institutions parapubliques. Certains organismes tels que l'Ademe ou le Conseil régional d'Ile de France ont déjà à leur « catalogue » des possibilités de subventionner de tels équipements individuels. Je ne pense sincèrement pas qu'il soit raisonnable que toutes les collectivités se mettent à apporter chacune leurs petites aides qui coûteront plus chers à instruire que l'aide réellement apportée. La période actuelle n'est pas à la création de nouvelles aides financières de la part des collectivités publiques. La question est plutôt de trouver des sources d'économies pour éviter une explosion des impôts locaux.

Par contre, le PLU contient quelques incitations réglementaires relatives à ces équipements, telles que la prise en compte de 50% d'un toit végétalisé dans la superficie d'espaces verts à conserver sur un terrain.

Enfin, nous maintiendrons les aides déjà existantes en faveur de l'amélioration de l'habitat pour les personnes âgées ou celles disposant de faibles revenus (via le Pact Yvelines avec lequel la ville de Viroflay a signé une convention reconduite chaque année depuis près de 20 ans).

### **3)Déplacements/Stationnements :**

L'augmentation encore sensible du nombre de voitures possédées par les ménages en banlieue, et donc à Viroflay, amène une aggravation des problèmes de circulation et de stationnement, quelles solutions prendrez-vous pour :

a) Réduire la vitesse dans les différents quartiers de la ville *par exemple en redéfinissant et en renforçant les zones 30 ?*

Si oui, dans quels secteurs de la ville ?

**Réponse UPV :** Depuis plusieurs années, la question de la réduction de la vitesse se fait récurrente, à tous les échelons de la société, celle-ci apparaissant alors comme une fin en soi, ce qui ne peut que heurter le simple bon sens.

A Viroflay, comme dans de nombreuses autres villes, beaucoup a été fait pour combiner le confort de chacun avec le sentiment de sécurité de tous, parfois au détriment d'une nécessaire pédagogie. Ces constats ne préfigurent ni la disparition des Zones 30, ni celle des Zones de Rencontre. Cependant, leur généralisation en une sectorisation totale de la ville n'est pas un but absolu. Au gré des aménagements et des besoins qui se feront jour, certaines nouvelles voies feront l'objet d'attentions et de protections spécifiques, avec un soin particulier apporté à la signalisation et à la cohérence entre les secteurs. Sur ce point comme dans l'ensemble de la politique d'aménagement de la ville, l'avis des Viroflaysiens en général, et des riverains en particulier, sera sollicité, en concertation avec les associations représentatives, s'il y a lieu. Dans le cadre de cette nécessaire concertation, on assiste malheureusement souvent à des argumentaires contradictoires : l'implantation de nouveaux dispositifs de ralentissement tels que des « gendarmes couchés » ou des « coussins berlinois » est souvent souhaitée par des riverains (jamais devant chez eux), mais dès que ceux-ci se transforment en automobilistes, ils vont récriminer contre la multiplication de ce type d'équipement qui abîme leurs amortisseurs...

b) *Contrôler la vitesse des véhicules par exemple par des radars pédagogiques, par des radars fixes, par des contrôles inopinés ?*

**Réponse UPV :** Pour ce qui concerne les contrôles nécessaires, il convient là aussi de considérer le foisonnement des moyens répressifs instaurés depuis quelques années et qui pèsent lourd sur le moral des Français. C'est pourquoi nous avons choisi l'utilisation du radar pédagogique faisant appel à l'esprit citoyen, avec les limites qui sont celles des êtres humains. Considérant leurs limites et la salubre peur du gendarme, nous constatons régulièrement des contrôles inopinés menés par les forces de l'ordre sur le territoire de Viroflay. Il est vrai que ceux-ci sont principalement (mais pas exclusivement) concentrés sur la RD10, pour des raisons évidentes d'efficacité.

c) **Repenser la circulation des véhicules et des vélos dans Viroflay :**

- en remettant en cause certains sens de circulation actuellement retenus, et donc les sens interdits en découlant ?

Si oui, avec quel objectif ?

**Réponse UPV :** pour avoir, en son temps, moi-même étudié la possibilité de modifier le plan de circulation du quartier du Haras, je peux vous affirmer que cette tâche est particulièrement ardue et que toute proposition de changement dans une rue se heurte, quasi systématiquement, à l'hostilité de la rue voisine qui considère qu'elle en subira des nuisances insurmontables. Je me rappelle que la

mise en sens unique de la Rue Faidherbe fait toujours partie de ces expériences qui ont été particulièrement compliquées à mettre en œuvre.

Cela dit, il ne faut pas s'interdire toute réflexion sur ces sujets. Les travaux du tramway nous ont montré que les utilisateurs de la voirie s'adaptent toujours à une situation donnée, surtout lorsqu'elle s'impose d'elle-même. Par ailleurs, des travaux de réfection d'une rue peuvent également mettre en avant un véritable avantage à un changement de sens de circulation. Cette faculté doit pouvoir être étudiée lors d'une réunion des riverains.

- en rendant plus lisibles et plus cohérentes les limitations de vitesses, en particulier pour les zones à 30km/h ?

Si oui, comment et dans quels secteurs ?

- en réduisant le nombre de véhicules stationnés le long des trottoirs (et même parfois sur les trottoirs) dans les différentes rues de la ville ?

Si oui, par quels moyens ?

**Réponse UPV :** si la place occupée par les voitures dans Viroflay est souvent mise en cause, elle devient particulièrement prégnante lorsqu'on aborde l'aspect stationnement. Il est d'ailleurs piquant de noter que, à faits égaux, la perception de celui qui possède une seule voiture que son garage peut accueillir est très différente de celle d'une personne qui n'en dispose pas. Ainsi, prétendre réduire le nombre des véhicules stationnés dans nos rues serait non une gageure, mais un leurre (à moins d'en interdire ou limiter le droit de possession, ce qui relève d'autres régimes politiques). Les incessants rappels au civisme sont le lot indispensable (et utile) de la municipalité.

- en facilitant les déplacements « doux », c'est-à-dire ceux des vélos (avec leurs besoins de stationnement), des PMR (Personnes à Mobilité Réduite), des poussettes et des piétons ?

Si oui, comment ?

**Réponse UPV :** Nous avons montré, ces dernières années, que nous portons une attention accrue aux déplacements « doux ». L'aménagement du centre-ville, la réfection de nombreuses rues et de sentes ont été autant d'occasions de revoir les cheminements et les moyens de faciliter la vie des personnes les plus fragiles. Nous poursuivrons ce travail de fond. Néanmoins, notre ville reste marquée par sa topographie et sa position sur deux coteaux l'a dotée de rues en pente, peu propices à des déplacements aisés de personnes à mobilité réduite ou en poussettes.

- en accélérant le développement des pistes cyclables ?

Si oui, dans quelles rues et dans quel sens ?

**Réponse UPV :** Comme nous l'avons déjà évoqué, et au gré des aménagements programmés, nous développerons les espaces cyclables, sans doute après avoir réfléchi à un plan d'ensemble d'itinéraires cohérents et utiles. Incontestablement, l'équilibre laissant une place à tous (piéton, cycliste, motorisé) est subtile et mérite plus d'implication de chacun que l'imposition de normes, règles et contraintes physiques. Là aussi, le dialogue, la pédagogie et le bon sens sont maîtres mots. N'oublions pas, cependant, que notre « terrain de jeu » est Viroflay et que son réseau viaire est composé de rues étroites.

Pour l'avoir souvent évoqué en conseil municipal, cette question n'a jamais fait l'objet de propositions concrètes d'implantation dans Viroflay, de la part de nos oppositions. Celles-ci se sont toujours contentées d'incantations plus ou moins volontaristes.

Par ailleurs, les viroflaysiens semblent divisés car certains considèrent que la ville ne se prête pas à la pratique du vélo, quand d'autres ne jurent que par lui. De même, les pistes cyclables sur trottoirs recueillent autant de mécontentement que les pistes dessinées sur chaussée (les deux existant à Viroflay, nous bénéficions d'un bon panel de ces différents points de vue).

Se feront-elles au détriment de la place dévolue à l'automobile et sans empiéter sur la place réservée aux piétons ?

**Réponse UPV :** cette question devra être traitée au cas par cas, toujours en lien avec les riverains. C'est ce qui fait sa difficulté compte tenu de la diversité des situations. Quoi qu'il en soit, la sécurité des piétons et des cyclistes devra toujours être privilégiée.

- en développant la possibilité pour les cyclistes de rouler à contre-sens ?

Si oui, dans quelles rues ?

**Réponse UPV :** Dans le but d'améliorer le partage des espaces publics, des expériences ont été menées avec les contre-sens cyclables qui amènent des modifications dans nos habitudes sans que les craintes d'accident, souvent exprimées, se traduisent dans les faits. Il est incontestable que ces changements ont induit une plus grande vigilance et il est d'ailleurs surprenant de voir que les plus réticents se soient révélés être... les automobilistes et non les cyclistes pourtant plus exposés, physiquement parlant.

Le but poursuivi est double. Il intéresse incontestablement la fluidité du trafic, mais aussi le confort de chacun et doit respecter les critères objectifs de sécurité. Ces expériences pourront donc être étendues, quitte à ce que certaines d'entre elles soient remises en cause en cas de danger avéré, disproportionné par rapport au confort apporté. La plus grande difficulté reste de faire accepter par

chacun le nécessaire partage de l'espace, les individus faisant évoluer leur discours en fonction de leur position à un instant donné (l'automobiliste n'a plus la même vision de la rue et de ses dangers lorsqu'il redevient un simple piéton...)

- en permettant aux cyclistes de tourner à droite quand le feu est au rouge ?

Si oui, partout ? ou à quels carrefours ?

**Réponse UPV :** sur la question des cyclistes, il faut bien considérer que plusieurs catégories coexistent sans se mélanger : les promeneurs « du dimanche » ou familiaux se comportant très différemment des sportifs qui, eux, n'utilisent pas les pistes cyclables et prennent généralement des libertés avec le code de la route. Dans cet esprit, l'autorisation de tourner à droite au feu rouge ne va pas de soi, même si seule l'avenue du Général Leclerc est réellement concernée du fait de sa configuration et du trafic qu'elle connaît.

Il nous semble en revanche indispensable de développer les circulations douces adaptées aux déplacements quotidiens ou familiaux, sans oublier les besoins propres aux personnes à mobilité réduite. Ces dernières font toujours l'objet de notre attention, notamment lors de chaque réaménagement de voirie. Il s'agit évidemment d'une démarche que nous entendons poursuivre avec pragmatisme en nous appuyant sur le diagnostic de la voirie réalisé durant le mandat et sur les recommandations faites par le CERTU en matière d'aménagement de voirie urbaine.

- en prenant en compte l'impact sur la circulation et le stationnement des demandes de permis de construire des immeubles ?

Si oui, comment ?

**Réponse UPV :** Concernant l'augmentation globale du nombre de véhicules circulant (et accessoirement, leur besoin de stationnement privé), il faut garder à l'esprit que les secteurs identifiés pour une éventuelle densification sont principalement situés le long de voies de dégagement et non en secteur pavillonnaires, confinés et contraints par leur réseau viaire datant des années 1930.

#### **4) Cadre de vie :**

-Quels moyens mettez-vous en œuvre pour assurer la propreté des rues et des trottoirs dans les différents secteurs de la ville et, en particulier sur l'avenue du Général Leclerc ?

**Réponse UPV :** les moyens matériels ont récemment été renforcés, notamment par l'adjonction d'équipements mécanisés (balayeuses de rues et de trottoirs) apportant une qualité de service nouvelle et, qui plus est, universelle en ce qu'elle est maintenant étendue à l'ensemble des voies. Cette expérience mérite de progresser encore pour atteindre une réelle maîtrise pour une efficacité optimale. De même, le récent aménagement du centre-ville a nécessité la pose de nouvelles poubelles conformes à l'étendue de cette nouvelle surface et à sa fréquentation.

Il reste maintenant à ce que les utilisateurs de ces espaces les respectent et arrêtent de dégrader leur environnement. Il arrive régulièrement que les élus (le Maire notamment) rappellent à l'ordre certaines personnes peu scrupuleuses. Nous veillons également à ce que les enfants des écoles puissent être sensibilisés à des pratiques plus respectueuses de nos espaces publics. Beaucoup de travail reste à faire dans ce domaine...

- Prendrez-vous des mesures pour la protection phonique des riverains des différentes voies ferrées et routes à grande circulation ? *Par exemple, création de murs anti-bruit, pose de revêtements routiers absorbants, etc... ?*

Si oui, à quels endroits ?

**Réponse UPV :** vous évoquez les effets sonores néfastes produits par l'activité humaine, induits arithmétiquement par la densification. Comme vous le savez, les riverains des voies ferrées se plaignent peu des nuisances avec lesquelles ils composent volontiers, le bruit des trains n'étant pas particulièrement agressif. Les trains les plus récents sont d'ailleurs particulièrement silencieux lors de leur passage à travers Viroflay, silence qui est renforcé par la généralisation des rails soudés.

Comparativement, le bruit généré par la circulation sur la RD10, voie encore classée « à grande circulation » (mais non « à grande vitesse » !), est effectivement plus difficile à supporter, notamment aux abords des feux tricolores. Sans doute avez-vous noté, tout comme nous, que les véhicules les plus bruyants sont les bus de la RATP et les camions de collecte des ordures ménagères. Peut-être y a-t-il là, dans le cadre du marché de VGP, une occasion d'introduire une nouvelle approche environnementale dans le choix du prestataire ? La réduction du bruit passera nécessairement par une amélioration de ces matériels.

En revanche, l'évocation de murs anti-bruit, au-delà des aspects esthétique et pécuniaire, ne semble pas réaliste, ces ouvrages n'étant pas réellement adaptés aux villes comme Viroflay.

- Comment protégerez-vous les arbres « remarquables » de la ville aussi bien dans le domaine public que dans le domaine privé ? *Ils étaient listés dans le POS de Viroflay d'avril 1999.*

**Réponse UPV :** concernant le recensement des « arbres remarquables », vous savez qu'il s'agit d'une initiative visant à sauvegarder, autant que faire se peut, un certain patrimoine esthétique et durable, sans réelle possibilité coercitive. Si cette démarche remporte un certain succès en ce qu'elle maintient la sensibilisation à l'attachement aux arbres et permet, de fait, une préservation réelle de notre cadre de vie, elle se heurte toutefois à deux réalités :

- Sur le domaine public, nous sommes parfois obligés d'éliminer un sujet malade devenu dangereux pour son entourage (contagieux) ou pour les passants lorsque sa tenue mécanique est devenue incertaine. Il est systématiquement remplacé par un autre arbre de stature similaire.
- Sur le domaine privé, un particulier peut souhaiter étendre sa construction. Lorsque le cas se produit, notre service de l'urbanisme essaie de défendre les arbres existants mais n'a aucun moyen juridique de s'opposer à un abattage. Paradoxalement, il n'est pas rare que ce soit un voisin qui se plaint de l'ombre qu'un arbre lui porte ou des feuilles qui bouchent ses gouttières ou ... de sa taille qu'il considère comme un risque pour sa propre habitation en cas de tempête !

Comme vous le voyez, et comme vous le savez pour les pratiquer de votre côté, la concertation et la pédagogie sont les compléments indispensables de la vigilance. Croyez bien que nous y sommes indéfectiblement attachés.

## **5) Développement durable :**

- Mettrez-vous en ligne, sur le site de la ville, l'évolution de la consommation des bâtiments et services de la ville en électricité, gaz, carburants, eau ?

Si oui, avec quelle périodicité ?

Vous engagez-vous à réduire ces consommations ? Si oui, de combien d'ici 2030 ?

**Réponse UPV :** les consommations de fluides par les services municipaux font déjà l'objet d'une attention particulière dans le cadre des nécessaires économies que nous devons réaliser sur les dépenses de fonctionnement. Elles sont pour l'instant contrôlées sur un plan global, fluide par fluide, et je demanderai aux services techniques s'il est possible de les

analyser plus précisément, bâtiment par bâtiment. Le travail de remplacement progressif de toutes nos chaudières et d'isolation thermique de tous nos bâtiments portera ses fruits dans les années à venir avec une réduction de consommation que l'on peut espérer à un minimum de 20%.

- Diffuserez-vous régulièrement l'évolution et la promotion de la récupération des déchets végétaux, toxiques, recyclables, du verre ?

Si oui, à quelle périodicité ? sur quel support ?

**Réponse UPV :** cette question sera regardée avec Versailles Grand Parc. Je militerai pour que cette diffusion puisse se faire sur des supports numériques facilement accessibles à distance.